

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des canaux de Bretagne
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE
Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial
Tél. : 02 99 84 47 70
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : AC 2024-11-14

Rennes, le 18/11/2024

Objet : Fermeture du chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la Cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;
VU la demande présentée par l'entreprise COREVA ;
Considérant que des travaux d'aménagement de locaux éclusiers, biefs des Islots et Butte Jacqueline doivent être réalisés du 25/11/2024 au 15/04/2025 ;
Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

Arrête :

Article 1 - Prescription

L'accès au chemin de halage, rive droite de la D 79 à l'écluse de gacet est interdit à tous les usagers.

Du 25/11/2024 au 15/04/2025

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise COREVA ainsi qu'une déviation (cf. plan).

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Trévérien.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable



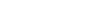
Véronique VÉRON



TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LOCAUX DE TRAVAIL POUR LES ECLUSIERS

Voie verte fermée du lundi 25 novembre 2024 au 15 avril 2025

Merci de votre compréhension

-  Déviations 1
-  Déviation 2
-  Voie verte fermée

